

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**
tenue le 10 octobre 2023 à 18h30

PRÉSENCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Nom des membres	Membre	Présent	Absent
Stéphane Beauchamp	Parent	X	
Karine Blanchette	Parent		X
Myriam Couture-Charbonneau	Parent	X	
Catherine Roche	Parent	X	
Kim Pellerin	Parent	X	
Kim Bélanger	Personnel	X	
Eve Grand Bois	Personnel	X	
Solveigh Lacombe	Personnel	X	
Mélissa Bélanger	Personnel	X	
Nathalie Bellerive	Direction	X	

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un point 10 a) est ajouté pour les journées pédagogiques.

Dans les questions diverses, il y aura un point pour le parc Roland Pilon, un point pour les bons coups et un point pour la fête d'halloween.

Il est proposé par Kim Pellerin que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté à l'unanimité

CE-10-10-2023-01

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2023

Il est proposé par Myriam C. que le procès-verbal du 6 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CE-10-10-2023-02

3. SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 6 JUIN 2023

La question des micro-ondes est soulevée. Madame Bellerive doit s'informer des raisons qui rendent l'utilisation des micro-ondes impossibles et de statuer sur le maintien de cette décision ou pas.

4. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

5. NOMINATION PRÉSIDENTE, VICE-PRÉSIDENTE, SECRÉTAIRE

Sur les 5 membres parents, seulement deux peuvent exercer les rôles de président et de vice-président. Comme Madame Blanchette est absente, la nomination est reportée au prochain CÉ. Madame Roche est nommée au poste de secrétaire.

Il est proposé par Stéphane que Catherine Roche soit nommée au poste de secrétaire.

Adopté à l'unanimité

CE-10-10-2023-03

6. CALENDRIERS DES RENCONTRES DU CÉ

Les rencontres seront les mercredis à 18h30 aux dates suivantes :

- 22 novembre 2023
- 7 février 2024
- 3 avril 2024
- 8 mai 2024
- 5 juin 2024

Il est proposé par Kim Pellerin que les rencontres soient les mercredis aux dates ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

CE-10-10-2023-04

7. RÉGIE INTERNE

- a) Formulaire : le formulaire de dénonciation d'intérêts doit être rempli par les membres du CÉ et retourné à l'école.
- b) Point d'information – Code d'éthique : le code d'éthique doit être lu pour le prochain CÉ afin d'en faire son adoption.

8. NORMES ET MODALITÉS

Il y aura 3 étapes cette année :

- 20% pour la première étape
- 20% pour la deuxième étape
- 60% pour la troisième étape

Voir l'annexe 1 : Les dates ont été mises à jour pour la remise des communications aux parents.

Il est proposé par Solveigh que les normes et modalités soient acceptées telles que présentées.

Adopté à l'unanimité

CE-10-10-2023-05

9. FRAIS DE SURVEILLANCE 2023-2024

Les frais de surveillance pour cette année sont de 6 109\$ pour 35 dineurs, ce qui donne un montant de 174,54\$ par enfant.

Il est proposé par les membres du CÉ de demander aux parents un montant de 150\$ par enfant, payable en 1 ou 2 fois.

Il est proposé par Stéphane que le montant de 150\$ par enfant soit chargé aux parents.

Adopté à l'unanimité

CE-10-10-2023-06

10. SERVICE DE GARDE

- a) Le sondage effectué par le service de garde portait à confusion. Certains parents pensant que l'inscription était définitive et qu'en cas de changement, les frais allaient leur être chargés. Il était difficile pour les parents de prévoir s'ils allaient avoir besoin du service de garde en décembre.

De plus, le nombre requis est assez élevé pour l'école de Plaisance. Auparavant, le nombre d'inscription requise était moindre et l'école absorbait les coûts supplémentaires. C'est un point à vérifier.

La possibilité reste ouverte d'inscrire son enfant dans un autre service de garde pour les journées pédagogiques, comme Thurso ou Papineauville.



- b) Le montant du service de garde a été modifié directement dans la régie interne du service de garde.
Il est proposé par Kim Pellerin que la régie interne soit approuvée telle que modifiée.
Adopté à l'unanimité **CE-10-10-2023-07**

11. BUDGET

- a) Fonds destination spéciale FDS – Brigadier :
La somme de 500\$ est demandé pour les brigadiers.
Il est proposé par Kim Bélanger qu'un montant de 500\$ soit transféré du FDS pour les brigadiers pour l'année 2023-2024.
Adopté à l'unanimité **CE-10-10-2023-08**
- b) Budget CÉ :
Un montant de 500\$ est alloué pour la participation des membres du CÉ. Cette somme peut couvrir des frais de déplacements, de gardiennage ou toute autre dépense en lien avec la tenue du CÉ.

12. OPP

Les parents bénévoles avaient émis le désir d'avoir un OPP à l'école lors de l'assemblée générale annuelle.
La première rencontre de l'OPP se tiendra avec la directrice et les parents ayant donné leur intérêt lors de l'AGA de septembre.

13. QUESTIONS DIVERSES

- a) Parc Roland Pilon : La municipalité demande au CÉ d'appuyer par une lettre leur demande de subvention afin de pouvoir combler le besoin d'avoir la construction d'un module pour les 0-5 ans au parc Roland Pilon.
Il est proposé par Kim Bélanger que l'école envoie une lettre afin d'appuyer leur demande
Adopté à l'unanimité **CE-10-10-2023-09**
- b) Bons coups :
- Nouveaux membres du personnel
 - Équipe de brigadiers/acti-leader
 - Visite de la policière pour les classes de maternelle à 4^{ème} année
 - Conférence sur l'intimidation pour les 5-6 à LJP
 - Tour à jardin
 - Journées thématiques des chaussettes et citrouille (ce vendredi 13 octobre)
 - Programme Moozoom
 - Certificat de thématique : règles de l'école
- c) Activité Halloween :
Un budget de 200\$ est demandé par Ashley pour l'organisation de l'activité d'halloween (achat de bonbons)
Il est proposé par Stéphane que le montant de 200\$ soit alloué pour l'organisation de cette activité.
Adopté à l'unanimité **CE-10-10-2023-10**

14. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 22 novembre à 18h30.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Stéphane que la séance prenne fin à 20h18

Adopté à l'unanimité

CE-10-10-2023-11

Nathalie Bellerive, Directrice

, Président(e)